



Strasbourg, le 18 mars 2011

EPAS (2011) 22

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

3^{ème} réunion plénière du Comité consultatif

Salle 5, Bureau du Conseil de l'Europe à Paris
21 mars 2011

Rapport de réunion

Ordre des travaux

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Accueil des nouvelles organisations partenaires
4. Nouveaux développements concernant les membres de l'APES
5. Adhésion au Comité Consultatif
6. Développements intervenus à l'APES depuis la dernière réunion du Comité Consultatif
7. Contribution des membres du Comité Consultatif aux travaux de l'APES
8. Préparation de la prochaine réunion conjointe avec le Comité de Direction à Strasbourg (7 juin 2011)
9. Questions diverses
10. Date et lieu de la prochaine réunion

Annexe 1	Ordre du jour
Annexe 2	Liste des participants

1. Ouverture de la réunion

M. Predrag Manojlović, Président du Comité Consultatif de l'APES, ouvre la réunion. Il souhaite la bienvenue aux participants qui assistent pour la première fois à une réunion du Comité et souligne que l'augmentation du nombre de participants et de candidatures atteste de la bonne santé du Comité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président remercie le Secrétariat pour la préparation de la réunion, et en particulier pour sa contribution à l'élaboration des documents. Le Comité prend note des nouveaux documents, à savoir :

- la version mise à jour du mandat du Comité Consultatif [EPAS (2011) 25] (voir point 5) ;
- les suites données à la Conférence ministérielle de Bakou (IM18 (2010) 7 et IM18 (2010) 8) (voir point 6) ;
- le document d'information sur les normes communes élaborées par *Sport Accord* [EPAS (2011) INF10] (voir point 7) ;
- le projet sur la bonne gouvernance [voir EPAS (2010) 9rev] (voir point 7).

Le Président demande à ce que le Secrétariat continue d'envoyer tous les documents 15 jours à l'avance, et tous les nouveaux documents séparément, par e-mail ;

L'ordre du jour, tel qu'il figure en annexe 1, est adopté.

3. Accueil des nouvelles organisations partenaires

Le Comité Consultatif compte désormais 15 membres. Au cours d'un tour de table, les organisations participantes présentent brièvement leur champ d'action et leurs activités. La plupart d'entre elles coopèrent avec d'autres membres du Comité Consultatif [le Mouvement européen du fair-play (EFPM) avec l'Association internationale du Sport et de la Culture (ISCA), la Fédération sportive européenne gaie et lesbienne (EGLSF) avec l'Union des associations européennes de football (UEFA) dans le cadre du réseau *Football against racism in Europe* (FARE), etc.].

- l'Association du Sport International pour Tous (TAFISA), dont l'objectif est le sport pour tous, mène des activités dans 55 pays, en Europe et dans le monde ;
- le Mouvement européen du fair-play (EFPM) est constitué de 40 comités et associations olympiques européens ; son objectif est de promouvoir le *fair play* et les valeurs morales, non seulement dans le sport, mais aussi dans la vie quotidienne ;
- la Fédération sportive européenne gaie et lesbienne (EGLSF), créée aux Pays-Bas il y a 22 ans, regroupe aujourd'hui 120 clubs représentant 120.000 athlètes LGBT. Elle vise à fournir un environnement sportif sûr pour ces athlètes et à sensibiliser les autres acteurs du domaine du sport ;
- l'Association internationale du Sport et de la Culture (ISCA) est un organisme de coordination qui vise à garantir le sport pour tous et qui couvre 68 pays. Elle met actuellement au point la plate-forme internationale pour le sport et le développement, ainsi que des projets s'adressant à la jeunesse ;
- *Peace and Sport* soutient des projets qui s'appuient sur le sport pour promouvoir la paix et le développement, essentiellement dans des régions touchées par la pauvreté.

- l'UEFA regroupe 53 associations de football en Europe. Ses objectifs vont au-delà du football : elle s'efforce de promouvoir l'intérêt du sport en général.
- l'Organisation européenne non gouvernementale des sports (ENGSO) regroupe 51 organisations faîtières nationales et Comités olympiques nationaux ; elle traite du sport au niveau local, ainsi que de la dimension sociale de celui-ci.

Les participants soulignent que le principal avantage d'adhérer à l'APES est que cela permet aux organisations de prendre part au débat politique sur le sport tenu avec les autorités publiques au niveau paneuropéen, en particulier sur des questions d'intérêt commun. Celles-ci se montrent tout particulièrement intéressées par le rôle qu'elles peuvent jouer dans le processus d'élaboration de normes européennes. En outre, les membres de la plupart de ces organisations ne font pas partie de l'Union Européenne et, par conséquent, sont intéressés par la coopération potentielle entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

S'agissant des activités et futures priorités des membres du Comité Consultatif devant être présentées lors de la prochaine réunion conjointe avec le Comité de direction, le 7 juin, les organisations partenaires sont invitées à soumettre leurs contributions le 18 avril 2011 au plus tard.

4. Nouveaux développements concernant les membres de l'APES

Le Comité Consultatif prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les nouveaux développements concernant les membres actuels de l'Accord partiel ; celles-ci concernent l'adhésion récente de la Géorgie, le 1^{er} février 2011, ainsi que les négociations en cours avec d'autres pays (la Turquie, la Belgique, Malte et l'Ukraine).

Concernant l'adhésion au Comité Consultatif, ce dernier se félicite de la récente décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'autoriser *European Women and Sport* (EWS) et la Fédération internationale amateur de Sambo (FIAS) à rejoindre l'APES.

En outre, le Comité Consultatif examine deux nouvelles candidatures émanant de l'*European Physical Education Association* (EUPEA) et de *Sport and Citizenship*. Au vu de la spécificité du groupe de réflexion *Sport and Citizenship*, un débat s'engage sur la nature des organisations qui peuvent demander à adhérer à l'APES, et sur la définition d'une organisation sportive. Cependant, et conformément aux critères définis dans son mandat, le Comité Consultatif décide d'émettre un avis favorable sur ces demandes d'adhésion.

Les participants consentent à reprendre prochainement le débat sur l'adhésion, et les organisations partenaires sont invitées à présenter des propositions et amendements concernant les critères à appliquer pour les nouvelles adhésions. L'expiration du mandat, en 2012, est l'occasion pour les membres du Comité Consultatif de réviser les critères existants et, éventuellement, de restreindre l'éventail des organisations éligibles (voir le point 5 ci-dessous).

5. Adhésion au Comité Consultatif

Le Comité Consultatif examine la version révisée du mandat telle que mise à jour par le Secrétariat (EPAS (2011) 25). Cette nouvelle version comporte des modifications d'ordre cosmétique effectuées conformément au nouveau Statut de l'APES, notamment le remplacement, à l'article 5.1.2.a, de « l'Association générale des fédérations internationales de sports » par « *Sport Accord* » ; la référence, dans la partie introductive, à des textes officiels plus récents, et l'ajout de

la désignation d'un deuxième membre du Comité Consultatif autorisé à participer aux réunions du Bureau du Comité de direction.

Le Président note que le mandat des premières organisations membres de l'APES arrive bientôt à échéance (au bout de 3 ans, conformément à l'article 5.1.1. du mandat) et qu'il sera prochainement procédé à un renouvellement des membres. Parallèlement, le Secrétariat a reçu de nouvelles candidatures. Le Comité Consultatif convient du fait qu'il est nécessaire de réorganiser les différentes catégories d'organisations éligibles (a, b et c), qui, parfois, se recoupent.

A ce jour, si l'on tient compte de l'adhésion d'EWS et de la FIAS, le Comité Consultatif comporte 17 membres, le nombre maximum étant fixé à 30. L'un des participants demande s'il est raisonnable de conserver une telle capacité, ou s'il convient, dans le cadre de la révision du mandat, de l'augmenter.

S'agissant des catégories, les participants notent que le périmètre géographique des membres est variable ; que certaines organisations sont également membres d'organisations qui font partie de la Commission, et que certaines sont en fait représentées plusieurs fois, sous différentes catégories.

En outre, les participants soulignent que certaines organisations sportives devraient également intégrer le Comité, en particulier celles qui représentent des sports individuels tels que le tennis, la natation ou l'athlétisme, et des sports d'hiver, comme le hockey.

Le Comité Consultatif décide de continuer d'appliquer les critères existants pour l'examen des candidatures ou pour le renouvellement des membres jusqu'à la révision effective du mandat. Il accepte donc les candidatures soumises par l'UEPEA et *Sport and Citizenship* et charge le Secrétariat d'en informer les membres du Comité directeur.

Enfin, le Conseil Consultatif souligne qu'une fois que le mandat aura été révisé, les nouveaux critères s'appliqueront pour les nouvelles candidatures et pour le renouvellement des membres.

6. Développements intervenus à l'APES depuis la dernière réunion du Comité Consultatif

6.1 Présentation des résolutions adoptées lors de la 18^e session de la Conférence informelle du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport tenue à Bakou, Azerbaïdjan (22 septembre 2010) et suivi IM18 (2010) 7 et IM18 (2010) 8

Le Comité Consultatif prend note des informations présentées par le Secrétariat sur les deux Résolutions, c'est-à-dire la Résolution n° 1 sur la promotion de l'intégrité du sport contre les manipulations des résultats (matches arrangés) et la Résolution n° 2 sur les questions d'actualité de la coopération sportive paneuropéenne, et sur leur suivi.

La discussion porte sur l'apport potentiel des membres du Comité Consultatif à ces deux instruments. Le Président souligne qu'ils peuvent y contribuer de deux façons différentes :

Concernant le contenu des Résolutions

Résolution n° 1 : l'un des participants fait observer que dans sa version actuelle, le projet de Résolution n° 1 ne mentionne par le principe du mécanisme de solidarité financière pour les activités de paris sportifs, un principe qui s'applique déjà pour les loteries nationales.

Au vu des questions en jeu, les membres du Comité Consultatif sont invités à participer activement à la réunion de consultation avec les autorités publiques, le mouvement sportif et les opérateurs de paris sur le projet de Recommandation relatif à la promotion de l'intégrité du sport pour lutter contre la manipulation des résultats, notamment les matchs arrangés, organisée par l'APES le 3 mai à Strasbourg.

Résolution n° 2 : les membres du Comité soulignent que la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne n'est pas symétrique. Plusieurs membres mènent des projets financés par l'Union et organisent des événements avec l'APES. Les organisations partenaires s'engagent à trouver des moyens de renforcer la coopération entre les deux institutions européennes.

Concernant la Résolution n° 2 sur la délivrance de visas aux sportifs participant à des compétitions, l'EGLF attire l'attention du Comité sur les difficultés rencontrées par les athlètes pour obtenir des visas, en particulier les athlètes qui participent à des compétitions pour *gays* et lesbiennes, mais aussi par les bénévoles qui préparent des événements sportifs LGBT. Ils estiment qu'il est nécessaire de sensibiliser les autorités à cette question particulière.

Concernant le suivi des Résolutions (voir EPAS (2011)17)

Le Président déclare qu'il est nécessaire que le Comité Consultatif trouve un moyen de proposer des actions concrètes, conformément à la décision de la Conférence ministérielle.

Résolution n°1 : Les participants prennent note du document d'information EPAS (2011) INF10, qui présente les lignes directrices mises au point par *Sport Accord*, ainsi que de la comparaison actuellement effectuée entre ces lignes directrices et la partie B de la Résolution n° 1. Dans le cadre de ces travaux, le Président invite les membres à faire rapport au Secrétariat sur les mesures prises par leurs organisations au sein de leur réseau. L'UEFA informe le Comité que des efforts similaires ont été entrepris dans son contexte et que des informations à ce sujet seront transmises au Secrétariat.

Résolution n° 2 : Les membres du Comité Consultatif sont invités à envoyer une liste des projets et des activités de coopération existants entre les membres du Comité et l'Union européenne. Cette liste permettra au Comité, lors de sa prochaine réunion, de définir plus précisément les domaines dans lesquels la coopération entre les deux institutions européennes peut être établie par le biais du mouvement sportif. Compte tenu de la situation financière dans le domaine du sport au niveau de l'UE et du risque de manque de projets, la coopération entre l'APES et l'UE peut constituer une solution intéressante pour les organisations partenaires.

6.2 Présentation du calendrier des activités de l'APES en 2011 [voir Sport (2011) 1]

Le Comité Consultatif prend note des informations présentées par le Secrétariat concernant les activités spécifiques pour lesquelles une contribution est nécessaire.

Au cours du débat, les participants soulignent qu'il importe que l'APES continue de se concentrer sur le sport au niveau local, plutôt que sur le sport d'élite – conformément à la Charte européenne du sport. Cependant, ceci ne l'empêche pas de traiter parallèlement, de manière équilibrée, de questions qui se posent dans le milieu du sport d'élite, d'autant plus que de nombreux membres du Comité Consultatif sont concernés et intéressés par ces deux niveaux à la fois.

6.3 Présentation du programme d'activités de l'APES et du budget 2011 [voir EPAS (2011) 7rev2]

Le Comité Consultatif prend note de la présentation du programme d'activités 2011 et des contributions attendues des organisations partenaires pour certaines activités spécifiques (voir également le point 7).

7. Contribution des membres du Comité Consultatif aux travaux de l'APES

Les participants examinent cette question sous les trois angles suivants :

7.1 le processus de rédaction des normes européennes et leur mise en œuvre

Les participants font part de leur satisfaction concernant le niveau de confiance dont fait preuve le Comité directeur envers les organisations sportives et l'attitude coopérative des représentants gouvernementaux en général. Parallèlement, ils soulignent que le Comité Consultatif devrait jouer un rôle plus actif et améliorer ses contributions, à la fois pendant le processus de rédaction des normes européennes et lors de leur mise en œuvre.

A cet égard, l'EFPM rappelle qu'elle assure la promotion des normes européennes depuis 1994, en particulier celle de la Charte européenne du sport. Plutôt que d'intervenir dans le domaine juridique, elle est davantage axée sur la formation des jeunes. L'EFPM suggère que l'APES pourrait être l'organisation faîtière qui coordonnerait les formations de ce type dispensées par différentes ONG.

S'agissant de la rédaction et de la mise en œuvre des normes européennes, l'UEFA souligne qu'au vu de son influence, elle peut toucher de nombreux acteurs différents, notamment les fédérations nationales de football et les clubs. Le représentant de l'UEFA informe le Comité Consultatif que le Conseil Stratégique du Football professionnel (CSFP) a récemment appelé « les autorités politiques à adopter une législation concrète à l'échelle nationale et/ou européenne afin de traiter ces problématiques et d'assurer au football la compensation financière qui lui revient ».

Les participants conviennent de charger le Secrétariat d'envoyer un bref questionnaire dans lequel tous les membres du Comité Consultatif auront la possibilité de faire part de leurs souhaits et de leurs priorités. Il est demandé aux organisations partenaires de renvoyer leurs commentaires le 18 avril au plus tard.

7.2 l'organisation de séminaires/formations/conférences conjoints

Le Comité Consultatif prend note des différents exemples de projets conjoints menés dans le cadre du programme européen afin de promouvoir la diversité dans et par le sport (en 2011 ont été organisés un séminaire à Varsovie en coopération avec le Comité olympique européen, une formation avec l'ISCA, l'ENGSO Jeunesse et *Special Olympics*, et une conférence à Londres avec *European Women and Sport*).

Les participants proposent les activités suivantes :

L'ENGSO, en tant que membre du Comité Consultatif, propose que l'APES participe à la table ronde sur le sport pour tous.

L'ISCA, qui perçoit des subventions de l'Union Européenne pour plusieurs projets, pourrait demander à l'APES de participer à des activités spécifiques menées dans le cadre de ces projets. Il est toujours possible d'inviter les membres du Comité Consultatif à participer aux projets.

L'EFPM serait heureux de coopérer avec l'APES dans le cadre de son Congrès sur l'Ethique dans le sport, qui se déroulera à Chypre éventuellement en octobre 2012, et auquel le Commissaire l'Union Européenne assistera également.

L'EGLF propose que l'APES soutienne certaines des activités prévues en 2012, en particulier celles qui sont axées sur la lutte contre la discrimination dans le cadre de l'EURO 2012 (en Pologne et en Ukraine) et qui visent à éradiquer l'homophobie dans le football. Une « *pride house* » devrait être mise en place à Varsovie, dans laquelle une conférence sur les droits de l'homme pourrait être organisée. Parallèlement, les *Eurogames* se tiendront à Budapest. A cette occasion, l'APES pourrait organiser une formation au Centre européen de la Jeunesse du Conseil de l'Europe dans cette ville. Enfin, l'APES pourrait être convié à une réunion prévue à Split en mars 2012, dont l'objectif sera d'examiner les bonnes pratiques permettant de lutter contre la discrimination et l'homophobie dans la pratique du sport.

7.3 la présentation de projets communs financés par des contributions extérieures :

Médias et anti-racisme dans le sport (programme MARS) – Programme joint Union européenne/Conseil de l'Europe) (voir EPAS (2011) INF2)

Le Comité Consultatif prend note des informations présentées par le Secrétariat et l'UEFA sur le programme MARS. L'UEFA et l'Institut de Vienne pour le développement international et la coopération (VIDC) sont associés à ce programme mené conjointement par le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, qui montre qu'une coopération entre les médias, les organisations sportives et les autorités publiques est nécessaire.

Le représentant de l'UEFA souligne que le VIDC et l'IGLSF font un excellent travail, notamment dans le cadre du réseau FARE, en matière de la lutte contre la discrimination dans le football. Il conviendrait de soutenir les initiatives lancées en vue du Championnat européen de 2012. Le Comité Consultatif se félicite de ce projet et recommande de faire participer des journalistes des pays de l'APES à ce processus.

- « *Jeux de l'amitié* » (document d'information disponible sur demande)

Peace and Sport présente un deuxième projet de « jeux de l'amitié », sur la base des initiatives positives menées en Haïti et dans la région des Grands lacs (Burundi) afin de promouvoir la paix et la cohésion sociale et nationale. Des informations spécifiques sur les éléments nécessaires à la réussite du projet sont présentées. De telles initiatives sont durables ; elles ont lieu depuis plusieurs années. Certains de ces éléments sont fondamentaux, comme le fait d'éviter toute dimension politique, d'impliquer des jeunes issus de différentes communautés, de moderniser les infrastructures sportives, de réhabiliter le sport au sein des communautés et d'organiser des actions symboliques et des activités culturelles.

Dans ce contexte, *Peace and Sport* propose à l'APES d'élaborer un projet cadre pour des contributions volontaires ; celui-ci pourrait être utilisé pour le développement de projets dans les pays européens. Il devrait être adapté au contexte européen, en conservant une certaine souplesse : il pourrait par exemple concerner les pays voisins, mais aussi différentes communautés au sein d'un même pays. L'objectif est de mettre ce projet cadre à la disposition des Etats, qui pourraient ainsi s'en servir pour mettre les différents projets en œuvre, conjointement à l'APES et au mouvement sportif.

Le Comité Consultatif se félicite de cette proposition de projet et la soutient. Certains participants suggèrent que des réseaux tels que celui des Comités olympiques nationaux pourraient participer activement à sa mise en œuvre. La proposition de projet sera transmise à tous les membres du Comité Consultatif, qui sont invités à envoyer leurs commentaires à ce sujet le 18 avril au plus tard.

- *Projet sur la bonne gouvernance*

Le Secrétariat est toujours à la recherche de financements émanant du mouvement sportif pour ce projet. Le budget disponible à ce jour provient de l'APES et des loteries européennes. L'ENGSO contribuera également à ce projet par un financement croisé via les loteries finlandaise et européenne. Néanmoins, il manque encore une somme annuelle de 7.500 €, sur trois ans, qui pourrait être apportée par le mouvement sportif.

Le Secrétariat informe le Comité Consultatif de la consultation en cours. Ce dernier invite les organisations partenaires à prendre contact avec le Secrétariat si elles sont intéressées. Le Comité invite également le Secrétariat à soumettre la proposition de projet à tous les membres du Comité Consultatif afin qu'ils puissent dire s'ils souhaitent y contribuer. Le Comité Consultatif consent à ce que le Secrétariat sollicite d'autres organisations éventuellement intéressées par ce projet, notamment la FIBA-Europe et *European Athletics*.

8. Préparation de la prochaine réunion conjointe avec le Comité de direction prévue à Strasbourg (7 juin 2011) : Rétrospective 2010 et prévisions 2011

Le Secrétariat informe les membres du Comité Consultatif que le document intitulé « Rétrospective 2010 et prévisions 2011 » (EPAS (2011) INF5) a été mis à jour. Cependant, il conviendrait que les participants fournissent des informations sur les activités et futures priorités des organisations partenaires pour pouvoir donner un aperçu exhaustif de la situation. Les membres du Comité Consultatif sont invités à renvoyer leur contribution au Secrétariat avant le 18 avril.

9. Divers

Conformément au nouveau statut de l'APES (article 6c), le Comité Consultatif est autorisé à nommer un deuxième membre pouvant assister aux réunions du Comité de direction. En raison du nombre limité de participants à la présente réunion (moins de la moitié des membres), ceux-ci conviennent de reporter l'élection de ce deuxième membre à une prochaine réunion.

Le Président rappelle que la date limite de soumission des contributions au Secrétariat est fixée au 18 avril.

10. Date et lieu de la prochaine réunion

Les participants notent que la prochaine réunion qui concerne le Comité Consultatif sera la réunion conjointe du 7 juin 2011 à Strasbourg.

Appendix 1

Strasbourg, 14 February 2011

EPAS (2011) 4rev2

Enlarged Partial Agreement on Sport (EPAS)

Plenary Meeting of the Consultative Committee

Room 5, Council of Europe Paris office

55 avenue Kléber, 75016 Paris

21 March 2011, 9.30am-5pm

Draft agenda

1. Opening of the meeting
2. Adoption of the agenda EPAS (2011) 4rev2
3. Welcome of new partner organisations
(*Tour de table of partners*)
4. New developments regarding the EPAS membership
 - Member states
 - Recent applications from partner organisationsEPAS (2011) 6rev
EPAS (2011) INF4rev
5. Accession to the Consultative Committee EPAS (2009) 25final
6. EPAS developments since the last Consultative Committee meeting
 - 6.1 Presentation of adopted resolutions from the 18th Council of Europe Informal Conference of Ministers responsible for Sport, held in Baku, Azerbaijan (22 September 2010), and follow-up IM18 (2010) 7
IM18 (2010) 8
 - 6.2 Presentation of the EPAS 2011 calendar Sport (2011) 1
 - 6.3 Presentation of the EPAS Programme of Activities & Budget 2011 EPAS (2011) 7
7. The input of Consultative Committee members in the work of the EPAS:
 - 7.1 Drafting process and implementation of adopted documents,
 - 7.2 Joint seminars/training/conference
 - 7.3 Presentation of common projects by external financial contributions EPAS (2011) INF2
 - Media against racism in sport – A Council of Europe Media Network against racism, for mutual understanding and intercultural dialogue (A European Union/Council of Europe Joint Programme)

- Document prepared by Peace and Sport (expected mid-February) EPAS (2011) INF8
8. Preparation of the next joint meeting with the Governing Board in Strasbourg (7 June 2011) : Retrospective 2010 and Prospective 2011 EPAS (2011) INF5
9. Other Business
10. Date and place of the next meeting

Appendix 2 List of participants

List of participants / Liste des participants

MEMBERS

ASSOCIATION “PEACE THROUGH SPORT” / ASSOCIATION «LA PAIX PAR LE SPORT»

Mr Yann COELENBIER, Managing Director
Association “Peace through Sport” / Association «La Paix par le Sport»
Immeuble les Mandariniers, 42 ter, Boulevard du Jardin Exotique
98000 Monaco
Tel : +377 97977800
E-mail : yc@peace-sport.org

EFPM

Mr Ioannis PSILOPOULOS, General Secretary
EFPM
Office EFPM
52 Dim. Vikelas Av.
Hellenic Olympic Committee
152 33 Chalandri Athens
Tel : +306 972420080
E-mail : ipsilopoulos@tellas.gr

**EUROPEAN GAY & LESBIAN SPORT FEDERATION / FEDERATION SPORTIVE EUROPEENNE
GAIE ET LESBIENNE (EGLSF)**

Ms Louise ENGLEFIELD
EGLSF Co-President
European Gay & Lesbian Sport Federation
6 Selborne Road
UK-M21 OBL Manchester
UNITED KINGDOM
Tel : +44 (7949) 604 610
E-mail : louise@eglsf.info

Mr Lou MANDERS
EGLSF Co-President
Boedapestlaan 205
NL – 3404 VC Ijsselstein
NETHERLANDS
Tel: +31 613 254 604
Lou@eglsf.info
www.eglsf.info

EUROPEAN NON-GOVERNMENTAL SPORTS ORGANISATION (ENGSO)

Mr Predrag MANOJLOVIC, Secretary General ENGSO
European Non-Governmental Sports Organisation (ENGSO)
Generala Vasica 5
11040 Belgrade
Tel : +381 113671574
E-mail : predrag.manojlovic@oks.org.rs

EUROPEAN SPORT FOR ALL NETWORK (EFSAN / TAFISA)

Mr. Peter GLASS

TAFISA Office
Mainzer Landstrasse 153
Dienstleistungszentrum
60261 Frankfurt/Main
GERMANY / ALLEMAGNE
Tel : +49 (0) 69 97 39 35 99 20
Fax : +49 6913644748
E-mail: baumann@tafisa.net

INTERNATIONAL SPORT AND CULTURE ASSOCIATION (ISCA)

Mr Mogens KIRKEBY, President
International Sport and Culture Association (ISCA)
Tietgensgade 65
1704 COPENHAGEN V
Tel : +45 33298024 / 8026
E-mail : mk@isca-web.org

UEFA

Julien ZYLBERSTEIN
EU Affairs Advisor
Legal Affairs Division
Route de Genève 46
CH-1260 Nyon 2
Switzerland
Tel: +41 (22) 79 829 26 80
Fax: + 41 848 01 27 27
E-mail: Julien.Zylberstein@uefa.ch

APOLOGISED / EXCUSES

FIBA Europe
Sport Accord
EOC/COE (European Olympic Committee)

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTORATE OF YOUTH AND SPORT / DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DU SPORT, Agora building,
1 quai Jacoutot, F-67000 STRASBOURG

Sonia PARAYRE, Deputy Executive Secretary of the EPAS
Tel: 03 90 21 54 55 E-mail: sonia.parayre@coe.int

Franziska STAHL, Administration
Tel: 03 88 41 32 06 E-mail: franziska.stahl@coe.int

EPAS Fax: 03 88 41 24 29
E-mail EPAS Secretariat: claire.fraser@coe.int